COPIADO PARA EXPEDIENTE

OFFICE INTERNATIONAL
D'HYGIÈNE PUBLIQUE

Adresse Télégraphique :
INTERNYGIE-120-PARIS

PARIS, le 21 Juillet 1930

195, BOULEVARD St-GERMAIN (VII^e)
Téléphones { Directeur : LITTRÉ 97-80
Services : LITTRÉ 96-10

S. DE E. DAS RELAÇÕES EXTERIORES
SERVIÇO DE COMMUNICAÇÕES;
AGO 7 1930
Nº 7173

4285

Monsieur le Ministre,

Communication de Quarantaine

J'ai l'honneur, pour donner suite à la décision prise par le Comité permanent de l'Office International d'Hygiène publique dans sa session de mai dernier, de vous adresser par le même courrier 5 exemplaires du Rapport de sa Commission spéciale chargée de l'examen de diverses questions en relation avec l'application de la Convention sanitaire internationale de 1926 ou connexes (COMMISSION DE LA QUARANTAINE), tel qu'il a été adopté par le Comité en séance plénière du 20 mai 1930.

Une communication semblable avait été déjà faite, d'ailleurs, du Rapport de la même Commission au Comité dans sa précédente session.

Le Comité a pensé que, vu l'importance des questions dont il s'agit, il pourrait y avoir intérêt à ce que les avis exprimés en ce qui concerne ces questions soient portés à la connaissance des Gouvernements dès avant l'envoi des procès-verbaux de la session correspondante.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Président du Comité Permanent
de l'Office International d'Hygiène publique.

Son Excellence
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,
Rio de Janeiro.